TRANSPORT

Formation B78 vers B

Réf de l'action : ECF T073.PR indice 03 du 07/07/2021 - Version 05 Mendiboure Formation du 18/01/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B, muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, muni d'un changement de vitesses manuel,
- Être titulaire du permis B 78, en cours de validité, depuis au moins 3 mois,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limitée aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique, pour des raisons médicales, restent soumis à la procédure de régularisation avec expert.
- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques ainsi que des savoirs faires spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type de véhicule :
- Dans un trafic faible ou nul ou sur simulateur :
    - Maîtriser et mettre en œuvre le principe de point de patinage et d'embrayage du véhicule
    - Être en capacité de réaliser un démarrage en cote en toute sécurité ;
- Dans des conditions de circulation variées, (simples et complexes) :
- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité et adopter les techniques de l'écoconduite
    - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Véhicules adaptés à l'enseignement à changement de vitesses manuel, en conformité des prescriptions réglementaires,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret d'apprentissage.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis.
- Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type de véhicule,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type de véhicule que lorsque le stagiaire est en possession du titre de conduite correspondant,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.
- Organisme agréé : Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr

EFFECTIFS

- Une personne par véhicule.

HORAIRES

Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures